

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION



Ce règlement intérieur sert à préciser les statuts, il ne peut donc ni les modifier, ni les contredire.

Il est impossible aux adhérents de l'association

L'association Récré'Assmat est une association d'assistantes maternelles et familiales de Joué-Lès-Tours

Cette association a plusieurs objectifs :

- Réunir les assistantes maternelles agréées ainsi que les assistantes familiales autour de moments conviviaux entre adultes afin de rompre l'isolement et ainsi développer un état d'esprit de solidarité et d'entraide entre collègues
- Proposer des activités adaptées aux enfants accueillis, ce qui permettra d'offrir en plus de la prise en charge de chaque enfant dans son individualité par son assistante maternelle et familiales, les avantages de la collectivité
- Elle s'efforcera, dans la mesure du possible, de proposer des activités dans des lieux différents au sein de la ville de Joué-Lès-Tours afin d'être accessible à un maximum d'assistantes maternelles et familiales
- L'association proposera des événements ponctuels accessibles à toutes les assistantes maternelles et familiales agréées en Indre et Loire

Modalités d'adhésion :

- L'adhésion couvre la période du 1^{er} septembre au 31 août
- L'adhésion vaut pour une assistante maternelle ou familiale et ses accueillis
- Le montant de la cotisation annuelle est déterminé chaque année par l'Assemblée Générale
- L'adhésion est accessible aux **assistantes maternelles et familiales de Joué-lès-Tours**. Elle est également **exceptionnellement accessible** à partir du 1^{er} septembre 2024, aux assistantes maternelles agréées dans la commune de Chambray les Tours, **habitant dans l'éco-quartier seulement, qui se situe à la frontière du quartier Vallée Violette de la ville de Joué**. Les assistantes maternelles du département seront conviées aux événements extérieurs ponctuels non soumis à inscription.

Pour s'inscrire à Récré'Assmat, la personne devra fournir les documents suivants :

- Le bulletin d'adhésion rempli et signé
- La cotisation annuelle
- Les autorisations parentales remplies et signées
- Copie de l'agrément en cours de validité
- Copie de l'attestation de responsabilité civile et professionnelle

Règles de vie :

Les informations vous seront communiquées via un groupe WhatsApp mis en place pour les adhérents.

Ce groupe est dédié à échanger autour des activités proposées par l'association, aucune conversation d'ordre privé ne sera tolérée.

Pour les moments conviviaux entre adultes, il sera demandé d'avoir un état d'esprit d'échange, d'écoute et de bienveillance pour le **bien-être de tous**.

Nous vous invitons à nous faire des propositions de ce dont vous avez envie et/ou besoin qui vous fera plaisir.

Pour les activités autour de l'enfant, l'association Récré'Assmat se déplacera dans différents lieux d'éveil en fonction des disponibilités des différentes structures : Centres sociaux, Médiathèque, Espaces sociaux...

Les dates et activités vous seront communiquées au fur et à mesure ou sous forme de planning sur le site internet.

Afin de proposer des moments de qualité, ces ateliers seront soumis à inscription afin de respecter les quotas imposés par les intervenants, les structures ou par l'association.

Ces inscriptions se déroulent sur votre espace adhérent sur le site internet. Des codes d'accès vous seront fournis lors de votre adhésion avec votre carte d'adhérent.

Il est important d'observer des règles de bonne conduite, de sécurité et de respect des personnes ainsi que du matériel mis à disposition.

Il est demandé également de ranger l'espace d'accueil avant votre départ.

Collecte de fonds :

- Subventions
- Dons
- Participation à des manifestations (vente de gâteaux etc...)

Lors d'événements en dehors de vos heures de travail, une participation de votre part sera la bienvenue mais aucunement obligatoire.

Nous vous rappelons que votre implication favorisera le bon déroulement de chaque événement et permettra un bon partage des tâches. « Soyons solidaire, c'est pour la bonne cause »

Application du règlement :

Toute personne, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement en cochant la case prévue à cet effet sur le bulletin au moment de l'adhésion.

Ce règlement sera fourni à chaque adhérent lors de son inscription.

La Présidente, Mme Harrats Lamia

